



COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS DE TENNIS DE TABLE

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES D1 – D2 – D3

La compétition phare de la Fédération Française de Tennis de Table est le championnat de France par équipes Messieurs et Dames, des niveaux National, de Zone, Régional et Départemental, chacun de ces échelons étant subdivisé en divisions.

Niveau National : Pro A - Pro B - Nationales 1, 2 et 3, deux championnats distincts, Messieurs et Dames
Ligue Nord/Pas de Calais : Pré-Nationale- Régionales 1, 2, 3 et 4, deux championnats distincts, Messieurs et Dames
Comité du Pas de Calais : Départementales 1, 2 et 3, championnat masculin avec possibilité d'incorporer 2 féminines.

Tous ces niveaux hiérarchiques ont une interaction entre eux, et créent une pyramide dont la base est notre échelon départemental.

Le championnat de France par équipes niveau Départemental est un championnat masculin adulte. Il se déroule en deux phases de sept journées chacune soit un total de 14 tours de compétition.

A chaque niveau correspond une formule de compétition adaptée aux exigences tant géographiques que démographiques de l'échelon concerné.

Le Comité départemental du Pas-de-Calais a choisi les formules suivantes :

Pour le niveau le plus élevé : formule identique aux échelons Régional et National Messieurs – (sauf Pro A et B)

D1 et D2 : La rencontre se déroule sur deux tables identiques
Equipe de 6 joueurs répartis en 2 groupes (groupe A et groupe B)
Les deux joueurs ayant le plus de points dans le groupe A
Le joueur ayant le moins de points dans le groupe B
Toutes les parties sont disputées.

Particularité de la D2 :

Il peut manquer **un** joueur dans le groupe B.

Pour la D3 : formule identique aux échelons Régional et National Dames – (sauf Pro A et B)

D3 : La rencontre se déroule sur deux tables.
Equipe de 4 joueurs en un groupe unique
Aucune obligation ni dans la position des joueurs ni dans la composition des doubles.
Toutes les parties sont disputées.

Particularité de la D3 :

Il peut manquer **un** joueur

ATTENTION : La participation d'un joueur non licencié à une rencontre de championnat par équipes entraîne la perte de la rencontre pour l'équipe fautive. 0 point/partie et 0 point rencontre.

Depuis la saison 2008-2009, et à tous les niveaux départementaux, 2 féminines peuvent faire partie de la composition de l'équipe.

Pour l'échelon départemental de notre comité, les rencontres se déroulent suivant le calendrier officiel le dimanche à 09 heures 30.

L'avancement d'une rencontre est possible à la condition d'être sollicité auprès du club adverse au moins 15 jours avant la date prévue au calendrier. Le président de la Commission Sportive compétente doit en être informé. L'imprimé ad hoc est disponible sur le site du Comité Départemental rubrique « Téléchargement » « Demande de changement / salle / horaire / lieu ».

Le règlement du championnat de France par équipes de l'échelon départemental ne diffère pas des règlements nationaux et régionaux. Ils sont accessibles dans le livret « REGLEMENTS SPORTIFS » que vous pouvez consulter et télécharger sur les sites de la Fédération et du Comité Départemental.

La spécificité départementale du Pas-de-Calais est indiquée ci-après. (Cliquez sur la phrase)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES - D1 – D2 – D3

Tarifs d'inscription d'une équipe en championnat départemental

CHAMPIONNAT/EQUIPES

	saison	2ème Phase
D1	77 €	
D2	53 €	
D3	39 €	20 €
Jeunes	17 €	10 €
Vétérans	17 €	10 €

A l'issue de la première phase d'une saison, il est possible d'inscrire une ou plusieurs équipes dans le championnat par équipes masculin de division D3, dans le championnat par équipes des Jeunes et pour le championnat par équipes des Vétérans.

LES PENALITES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES D1, D2 et D3

Equipe incomplète en D1 (moins de 6 joueurs), en D2 (moins de 5 joueurs) en D3 (moins de 3 joueurs)

Mauvaise composition des doubles : en D1 et D2,

Participation de plus de 2 féminines dans la composition de l'équipe : D1, D2, D3

Participation d'un joueur non licencié.

Rencontre perdue 0 à 20 points/partie (D1 et D2), 0 à 18 (D3) et 0 à 3 points/rencontre pour toutes les divisions

Outre les sanctions sportives énumérées ci-dessus, le comité directeur a souhaité infliger des sanctions financières pour le non respect de dispositions qui engendrent des perturbations importantes dans le fonctionnement de notre discipline.

LES SANCTIONS FINANCIERES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES D1, D2 et D3

- Retard de l'envoi de la feuille de rencontre (elle doit parvenir au secrétariat du Comité au plus tard le jeudi suivant la rencontre.)	10€
- Retard ou absence de la publication du résultat de la rencontre sur le site www.fftt.com (l'enregistrement du ou des résultats de la rencontre incombe à l'équipe « recevante » et doit figurer sur le site avant 19h30 impérativement).	10€

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES - D1 – D2 – D3

CHOIX	DÉPARTEMENTALE 1	DÉPARTEMENTALE 2	DÉPARTEMENTALE 3
Formule de la compétition	Article 12.5 2 groupes (A et B) de 6 joueurs les 2 mieux classés dans le groupe A <i>le moins bien classé dans le groupe B</i>	Article 12.5 2 groupes (A et B) de 6 joueurs les 2 mieux classés dans le groupe A <i>le moins bien classé dans le groupe B</i>	Article 12.3 1 groupe unique de 4 joueurs aucune obligation pour la position des joueurs (ni en simples ni en doubles)
Participation des Féminines	2 placées en fonction de leurs points	2 placées en fonction de leurs points	2
Joueur absent	NON : équipe complète obligatoire	1 placé dans le groupe B	1 : aucune obligation
Arrêt de la rencontre au score acquis (11 ou 10)	NON : toutes les parties doivent être disputées	NON : toutes les parties doivent être disputées	NON : toutes les parties doivent être disputées

QUELQUES EXPLICATIONS

Joueur mieux ou moins bien classé	Ne tenir compte que des points
Joueur absent	Un club a 1 équipe en D2 et une autre en D3 : l'équipe de D2 peut avoir 1 absent (5 joueurs) et celle de D3 être complète (4 joueurs), il n'y a aucune obligation dans le choix de l'équipe ou des équipes incomplètes.

RÈGLE DU BRÛLAGE

Règle : la règle générale du brûlage s'applique au championnat départemental par équipes.

Un joueur ayant disputé deux rencontres (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2 : il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4).

En seconde phase le brûlage est remis à zéro.

Un joueur (adulte ou jeune, masculin ou féminin) ne peut participer qu'à une seule rencontre par journée.



LIGUE DU NORD / PAS-DE-CALAIS DE TENNIS DE TABLE

CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES 2011 - 2012

Saison 2011-2012 - Règlements Sportifs fédéraux de Juin 2011



Tableaux récapitulatifs des choix et des règlements régionaux et départementaux	Ligue du Nord / Pas-de-Calais										Comités départementaux					
	Messieurs					Dames					Nord			Pas-de-Calais		
	PN	R1	R2	R3	R4	PN	R1	R2	R3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	
Phases																
nombre de phases par saison	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Poules																
nombre de poules par division	1	2	4	8	13	1	2	4	V	18	24	V	8	12	V	
Equipes																
- nombre d'équipes par poule	8	8	8	8	8	8	8	8	V	8	8	V	8	8	V	
- nombre maximal d'équipes d'un même club par poule (si le nb d'équipes du club est supérieur au nb de poules de la division)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Rencontre																
- elle est arrêtée à la victoire acquise	O	O	O	O	O	O	O	O	N	N	N	N	N	N	N	
- toutes les parties doivent être disputées	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O	O	O	O	O	O	
- elle doit être obligatoirement dirigée par un JA1	O	O	O	N	N	O	O	N	N	N	N	N	N	N	N	
- le club doit mettre un JA1 à la disposition de la CRA	O	O	O	N	N	O	O	N	N	N	N	N	N	N	N	
Joueurs																
- nombre de joueurs(ses) par équipe	6	6	6	6	6	4	4	4	3	6	6	4	6	6	4	
- nombre minimal de joueurs(ses) par équipe	6	6	6	6	6	4	4	3	2	5	5	3	6	5	3	
- nombre maximal de joueurs(ses) étrangers(ères) par équipe	2	2	2	2	2	1	1	1	1	2	2	1	2	2	1	
- nombre maximal de joueurs(ses) mutés(es) par équipe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Formule de la compétition par équipes (Titre I, Chapitre II) de																
- 3 joueuses en un groupe unique (art. 12.2)	N	N	N	N	N	N	N	N	O	N	N	N	N	N	N	
- 4 joueurs(ses) en un groupe unique (art. 12.3)	N	N	N	N	N	O	O	O	N	N	N	O	N	N	O	
- 6 joueurs en deux groupes de trois (art. 12.5)	O	O	O	O	O	N	N	N	N	O	O	N	O	O	N	
Féminines																
- participation des féminines au championnat masculin	N	O	O	O	O	/	/	/	/	O	O	O	O	O	O	
- nombre maximal de féminines par équipe masculine	0	1	1	1	1	/	/	/	/	1	1	1	2	2	2	
Participation d'un joueur à deux rencontres au titre d'une même journ. (souvent : une rencontre le samedi et une autre le dimanche)																
- dans un même championnat (ex : national et départemental)	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	
- dans deux championnats différents (ex : jeunes et adultes)	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	

O = OUI N = NON V = Variable

Édition de Juin 2011